

[FRANCE ASSOS SANTE - BVA]

BAROMETRE DES DROITS DES PERSONNES MALADES 2022

Les Français bien informés sur leurs droits en santé mais pas assez sur leur droit à être représentés et défendus

Comme en 2017, à l'approche des élections présidentielles et législatives, qui coïncident cette année avec les 20 ans de la loi dite « Loi Kouchner » du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, France Assos Santé a souhaité mesurer les connaissances et l'expérience des Français en matière de droits en santé.

France Assos Santé dévoile aujourd'hui les résultats du baromètre 2022, réalisé en partenariat avec BVA, auprès de 1802 personnes de plus de 15 ans représentatives de la population française en métropole et dans les territoires d'outre-mer.

NOUS NOUS FELICITONS DU BON NIVEAU D'INFORMATION GENERAL DE LA POPULATION SUR SES DROITS EN SANTE...

Globalement, le niveau d'information en santé des Français reste élevé : Plus de 91% des personnes interrogées se sentent bien informées sur leur santé et leurs traitements et plus de 80% s'estiment bien informées sur les parcours, la qualité, le coût des soins.

France Assos Santé se félicite de ces scores élevés qui montrent la nécessité d'aller toujours plus loin en matière d'information auprès des usagers.

...CE QUI NE DOIT PAS MASQUER LES DIFFICULTES SPECIFIQUES SUR L'ACCES AUX SOINS ET LES DONNEES DE SANTE

Si 95% des Français connaissent le droit d'accès aux soins, seuls 84% estiment que ce droit est effectivement bien appliqué. Sur l'application de ce droit, le baromètre montre une baisse de 4 points par rapport au baromètre 2017. **Cette chute sonne comme un avertissement pour les acteurs du monde de la santé. France Assos Santé a d'ailleurs inscrit en priorité cette thématique dans sa plateforme de propositions pour les présidentielles.** A noter que ce taux s'écroule plus particulièrement dans certaines régions dont l'offre de soins est plus dégradée qu'ailleurs, comme en Centre-Val de Loire et en Guadeloupe où respectivement 64 et 66% des personnes interrogées estiment le droit à l'accès aux soins bien appliqué !

Sur le numérique, la vigilance est également de mise : seuls 54% des usagers interrogés se sentent bien informés sur les dossiers contenant leurs données de santé sur internet. Cette nouvelle préoccupation apparaît plus que jamais comme un enjeu majeur à l'heure du déploiement de « Mon Espace Santé ».

NOS ASSOCIATIONS D'USAGERS TOUJOURS PLUS LEGITIMES POUR PORTER LA PAROLE DES USAGERS DE LA SANTE

La crise du Covid-19 a accru, pour 58% des personnes interrogées, le besoin d'être mieux représentées et mieux défendues par rapport à leurs intérêts en matière de santé. Le baromètre révèle que les Français estiment que les organisations les plus légitimes à le faire, **à 48%, sont les associations de patients ou de personnes en situation de handicap, les associations familiales ou de consommateurs. Plus que jamais la population compte sur le secteur associatif pour défendre ses intérêts.**

... CE QUI CONTRASTE FORTEMENT AVEC LES CHIFFRES SUR LES INSTANCES DE REPRESENTATION OFFICIELLES QUI RESTENT MECONNUES

C'est l'information décevante de ce baromètre : seuls 32% des sondés savent qu'il existe des personnes qui les représentent en tant qu'utilisateur à l'hôpital et à l'Assurance maladie et que ces personnes peuvent les défendre en cas de problème dans leur parcours de soin. Il est également regrettable que les commissions des usagers dans les hôpitaux (CDU) ne soient connues que par 25% des personnes interrogées. **Ces commissions sont pourtant un outil indispensable de démocratie en santé**, puisque des milliers de représentants des usagers, issus des associations de santé agréées, y siègent partout en France.

En conclusion, les résultats du baromètre 2022 France Assos Santé-BVA donnent un éclairage inédit sur la relation des Français à leur système de santé, après deux années de crise sanitaire. **Si les associations de patients et d'utilisateurs de la santé ont su imposer leur légitimité pour représenter les usagers, il reste un chemin important à parcourir pour améliorer la notoriété des représentants des usagers au sein des établissements de santé. France Assos Santé porte et portera cette nécessité lors de futurs débats organisés à l'occasion des 20 ans de la loi Kouchner.**

Tous ces résultats sont disponibles région par région [ici](#) dans le rapport complet.

CONTACT PRESSE : Sophie BANCET – 06 18 13 66 95 – communication@france-assos-sante.org